

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024\_77 DE



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2024 - 77**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 1<sup>er</sup> octobre 2024

**OBJET : ADMISSIONS EN NON-  
VALEUR**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.  
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.  
CHANTELOT C. PLEynet J.P.  
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON  
F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN  
C. MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. « pouvoir à  
BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET  
A. CHANTELOT L.**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

---

Madame le maire présente au conseil municipal deux états d'admission en non-valeur :  
- N° 7005701332 pour un montant de 339,92 €.00 €, titre n° 335/2023  
- N° 7099102132 pour un montant de 19,60 €, titre n° 231/2023

Au regard des actions entreprises par le comptable, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques s'est prononcé favorablement sur le dossier d'admission en non-valeur présenté par le comptable.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la décision d'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante, n'éteint pas la dette du redevable. Les titres émis gardent un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné de l'exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances suivantes :

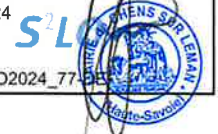
- N° 7005701332 pour un montant de 339,92 €.00 €, titre n° 335/2023
- N° 7099102132 pour un montant de 19,60 €, titre n° 231/2023

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024\_77



**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Audrey MATTERA

Handwritten signature of Audrey MATTERA in black ink.

Le maire  
Pascale MORIAUD

